

COMMENT CHOISIR VOTRE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ces informations sont destinées à aider le concepteur de l'assainissement individuel afin qu'il établisse et présente, dans le cadre de la demande d'autorisation d'urbanisme, un projet techniquement et réglementairement adapté.

La réglementation technique applicable est celle définie dans l'arrêté du 7 septembre 2009 et les règles de réalisation des ouvrages font l'objet de la norme AFNOR XP P 16-603 d'Août 1998.

PREMIERE ETAPE : CHOISIR LES DISPOSITIFS DE PRETRAITEMENT

1 - LA FOSSE TOUTES EAUX : un élément de base obligatoire pour les nouveaux dispositifs.

Elle fait l'objet de la norme européenne NF EN 12566-1 de Mars 2000 et **doit présenter un marquage CE**.

La fosse toutes eaux permet de prétraiter l'ensemble des eaux usées de l'habitation (toilettes, cuisine, salle de bains).

Pour un rendement maximum, il convient de privilégier les fosses non cloisonnées et offrant la plus grande surface horizontale (fosses rectangulaires ou cylindriques).

Son volume est de 3 m³ au minimum et, au delà de 5 pièces principales, 1 m³ supplémentaire par pièce. Dans le cas de mise en œuvre d'une filière à massif de zéolithe, le volume de la fosse doit être de 5 m³.

2 - LE PREFILTRE est fortement recommandé, en association avec la fosse toutes eaux à laquelle il est d'ailleurs souvent intégré.

Classiquement rempli de pouzzolane, il assure en cas de départ accidentel de boues depuis la fosse, la protection du système de traitement situé en aval et joue ainsi le rôle d'un fusible de sécurité.

Une nouvelle génération de préfiltre « à cassette » est d'utilisation et d'entretien plus aisés.

3 - UNE VENTILATION DE TOUS LES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT EST OBLIGATOIRE

Celle-ci est assurée d'une part, par une prise d'air, en amont des ouvrages (conduite de chute des eaux usées prolongée au dessus du toit) et d'autre part, par une canalisation spécifique d'extraction des gaz, piquée sur le regard de répartition et prolongée jusqu'au dessus des toits avec, à son extrémité, un extracteur statique ou éolien.

Cette conduite de ventilation doit, dès la conception du projet, être intégrée dans les conduits intérieurs de l'habitation.

DEUXIEME ETAPE : CHOISIR LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT - EVACUATION

Elément fondamental de votre installation, le dispositif de traitement est fonction de la nature du sol, de la pente et de la surface du terrain dont vous disposez.

Vous devez apprécier "la nature de votre sol" à au moins 50 cm de profondeur selon son caractère "**argileux, sableux ou terre végétale**"

DEUX GRANDS TYPES DE SITUATION

Sol épais et perméable (terre végétale ou sable)



Les tranchées d'épandage constituent certainement la filière adaptée

45 m de tranchées minimum et, au delà de cinq pièces, 15 m de tranchées supplémentaires par pièce

Sol mince ou argileux ou gorgé d'eau



Un filtre à sable est certainement nécessaire

Surface minimale de 25 m² et, au delà de cinq pièces, 5 m² supplémentaires par pièce



sous-sol perméable
(calcaire fissuré)

**filtre à sable
non drainé**



sous-sol imperméable
ou présence d'eau

**filtre à sable
drainé**

Dans ce cas, il est indispensable de disposer d'un exutoire de dénivelé compatible pour évacuer les eaux traitées

TROISIEME ETAPE : POSITIONNER VOTRE INSTALLATION SUR LA PARCELLE

- Réfléchir aux possibilités d'implantation en fonction de la dénivelée de votre terrain, sachant que les dispositifs de traitement ne doivent pas être recouverts de plus de 30 cm de terre végétale.
- Réfléchir, en même temps, aux divers aménagements que vous projetez sur votre parcelle, sachant que l'installation d'assainissement doit être située à l'écart de tout lieu de passage et de stationnement de véhicules.
- Installer la fosse toutes eaux à moins de 5 mètres de l'habitation, dans un endroit restant accessible.
- Respecter, dans la mesure du possible, une distance de 3 mètres des limites de propriété.
- Eloigner de 35 m minimum le dispositif de traitement des **puits ou sources utilisés en eau potable**.
- Les regards doivent rester visitables à tous moment (entré et sorite de la fosse, regard de répartition de bouclage et de collecte)